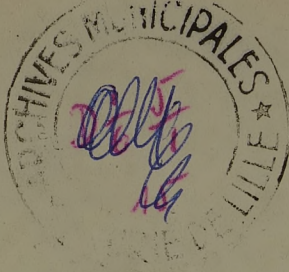


106/177



Comité de la Caisse des Ecoles

mandat Debove 1910/1911

VILLE DE LILLE

4ème Direction

Caisse des Ecoles

ARCHIVES MUNICIPALES
105
120
LILLE
PROCES-VERBAL

de la réunion du 13 Décembre 1940



MM. les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis le Vendredi 13 Décembre 1940 à 15 heures, sous la présidence de M. Dehove, Maire de Lille.

Etaient présents : Mme Lempereur,
M.M. Dehove, Beugnies, Colas, Degrave,
Delory, Hermez, Huret Fernand, Martin,
Soulié, Van Wolput, Vernet, Vinche.

Excusés : Mme Brodel
M.M. Badard, Camu, Delporte, Hanser, Hurez
Marceau, Lévy Gaston, Lévy Jean,
Nigeon, Tytgat, Rénier.

M.M. Dhoossche et Barbot, du Bureau de la Caisse des Ecoles, assistent à la réunion.

En ouvrant la séance, M. Vinche présente à M. le Maire les Membres du Comité.

M. le Maire remercie les membres présents qui, dit-il, ne sont pas des inconnus pour lui et aussitôt explique le but de la réunion.

En raison des circonstances actuelles, la Caisse des Ecoles ne peut fonctionner normalement du fait que d'autres organismes d'assistance ont été créés (Comité d'entr'aide, vestiaire, etc...) et pour ne pas faire double emploi, M. le Maire propose que le vestiaire de la Caisse des Ecoles soit "mis en sommeil" pour un temps indéterminé.

M. Van Wolput voudrait que l'on continue comme par le passé et que le Comité de la Caisse des Ecoles soit chargé de régler toutes les questions concernant les distributions.

Mme Lempereur signale que des enfants ne fréquentant pas l'école régulièrement ont reçu des vêtements, alors que d'autres très intéressants n'ont encore rien touché et voudrait plus de cohésion entre le service et le personnel.

La proposition de M. le Maire mise aux voix est acceptée par 9 voix contre 3.

Sur la proposition de M. le Maire, le Comité décide qu'à partir du 16 Décembre courant, les Cantines Scolaires reprendront leur activité et un repas sera servi gratuitement, chaque jour de

classe, à tous les élèves des écoles publiques ou privées dont les familles bénéficient de l'allocation militaire ou sont secourues, à quelque titre que ce soit, par le Bureau de Bienfaisance.

Le Comité enregistre, avec satisfaction, les remarquables efforts entrepris et réalisés par le Comité local de Ravitaillement pour assurer, pendant les longs mois d'hiver, l'approvisionnement en denrées et fournitures nécessaires au fonctionnement des cantines.

Sur 22.000 enfants représentant la population scolaire de notre ville, 6.200 enfants appartiennent à des familles secourues.

Ils seront accueillis dès l'âge 16 dans 15 cantines centrales pour les élèves des écoles primaires et dans 26 cantines pour les enfants fréquentant les écoles maternelles.

Le fonctionnement de ces 41 cantines, représentera une dépense hebdomadaire de 90.000 francs environ et l'utilisation d'un personnel d'exécution et de surveillance de 300 unités.

Attribution des délégations aux Membres du Comité

Sont désignés comme délégués dans les Cantines :

M. Beugnies pour les cantines: Vignette, Camille Desmoulins, Mozart, Pape Carpentier, Victor Hugo.

Colas pour les cantines : 73 rue Ste Catherine, 114 rue St-Sauveur, Auguste Comte, Ruault, Wicar.

Degrave pour les cantines : Buisson, Dupleix, Fénelon, Jules Simon, Lafontaine, Philippe de Comines.

Delory pour les cantines : 35 rue de la Barre, Chateaubriand, Gounod, Lamennais.

Hermez pour les cantines : Guillaume Tell, Jean Jaurès.

Huret Fernand pour les cantines : Bara, Louis Blanc,

Martin Alphonse pour les cantines : 23 rue de Thionville, 43 rue Princesse, Gutenberg.

Soulié pour les cantines : Jules Ferry, Mont de Terre, Antoine Brasseur, Broca.

Van Wolput pour les cantines : A. Briand, Fg d'Arras, Fg de Béthune, Isly, 18 rue des Pensées, Bichat, Jean Bart.

Vernet pour les cantines : St-André, JJ. Rousseau, Jenner.

Vinche pour les cantines : Bailleul, Pierre Legrand, 5 rue Décarin, 46 rue Paul Lafargue, André.

Mme Lempereur suppléante pour les cantines : A. Briand, Isly, 18 rue des Pensées, Bichat, Jean Bart.

VILLE DE LILLE

4ème DIRECTION

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL
de la réunion du 16 Janvier 1941

MM. Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles, se sont réunis le Jeudi 16 Janvier 1941 à 16 Heures sous la présidence de Monsieur DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : Mme Lempereur
MM. Dehove, Beugnies, Caron, Colas,
Degrave, Delory, Hermez, Huret P.
Martin, Soulié, Winche.

Excusés : Mme Brodel
MM. Bataud, Camu, Delporte,
Hauser, Hurez Marceau, Lévy G.
Lévy Jean, Nigeon, Rénier,
Tytgat, Van Wolput, Vernet.

MM. D'Hoossche et Barbot du Bureau de la Caisse des Ecoles, assistent à la réunion.

Procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 1940

Le procès-verbal de la réunion du 13 Décembre est adopté sans observation.

Monsieur le Maire demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler concernant le fonctionnement des cantines.

Monsieur Vinche répondant au nom des délégués dit que les cantines fonctionnent de façon satisfaisante malgré le laps de temps relativement court accordé au service pour la remise en route.

Tous les délégués sont unanimes pour dire la joie qu'éprouvent les enfants lorsque les repas leur sont servis.

Monsieur Delory signale qu'à l'Institut Charlemagne, Rue de la Barre, le repas est servi à 13 Heures.

Monsieur le Maire répond que nous envisageons d'envoyer dans la mesure du possible tous les enfants dans nos cantines.

BAREME

Monsieur le Maire donne connaissance du barème établi à la suite de nombreuses réclamations en vue de l'extension de l'accès à la cantine pour les enfants dont les familles ne bénéficient pas de l'Allocation Militaire ou des secours du Bureau de Bienfaisance.

Après discussion Monsieur Caron demande s'il ne serait pas possible d'établir un barème chiffrant la participation suivant les ressources.

La proposition de Monsieur Caron est adoptée. Le Comité fait confiance à Monsieur le Maire pour mettre au point le barème définitif à appliquer.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur l'adjoint Hermez pour les efforts et les démarches qu'il accomplit en vue de procurer au service des marchandises nécessaires au bon fonctionnement de nos cantines.

Lettres de Monsieur Vernet

de Mr Vernet

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre relative aux attributions des délégués.

En accord avec Monsieur Martin, Monsieur Vernet obtiendra satisfaction.

Monsieur Caron, remercie au nom du personnel enseignant l'Administration Municipale pour son initiative en vue de soulager l'engance malheureuse.

Projet de Budget pour 1941

Le projet de Budget soumis pour 1941 est adopté.

Budget supplémentaire pour 1940

En vue du règlement des denrées fournies par le Comité de ravitaillement, il y a lieu d'ouvrir un article au crédit supplémentaire de 1940.

Adopté.

Séance levée à 17 Heures 30

Le Secrétaire
J. D'HOSSCHE.

VILLE DE LILLE
+++++++
CAISSE DES ECOLES
+++++++
4ème DIRECTION
+++++++



PROCES VERBAL

de la Réunion du 24 Février 1941

MM. les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles, se sont réunis le Vendredi 21 Février 1941 à 15 Heures sous la présidence de Monsieur DEHOVE, Maire de Lille.

Etaient présents : Mme Lempereur
MM. Dehove, Beugnies, Camu, Caron,
Colas, Degrave, Delory, Hermez,
Huret Fernand, Martin, Van Wolput,
Vernet, Vinche.

Excusés : Mre Brodel
MM. Badard, Delporte, Hauser, Hurez
Marceau, Lévy G.; Lévy Jean, Nigeon,
Rénier, Soulié, Tytgat.

MM. D'Hoossche et Barbot du Bureau de la Caisse des Ecoles, assistent à la réunion.

Procès-verbal de la réunion du 16 Janvier 1941

Le procès-verbal de la réunion du 16 Janvier est adopté sans observation.

Monsieur le Maire signale l'augmentation des participations payantes et en raison du nombre des demandes, il propose notamment que les enfants appartenant aux familles dans lesquelles le salaire est compris entre 250 et 350 Frs par semaine ou 1.042 et 1.400 Frs par mois et qui ne comportent pas 3 ou 4 enfants suivant les mentions figurant au barème soient admis, néanmoins, au bénéfice des repas, sous condition d'un versement de 4 Frs par enfant et par repas.

Il propose, en outre, que les enfants des familles dont le salaire est compris entre 350 et 400 Frs par semaine ou 1.458 Frs et 1.666 Frs par mois, soient admis au même bénéfice, sous la condition de payer 5 Frs par repas et par enfant.

...../

Différents Membres du Comité prennent la parole à ce sujet, en donnant leur agrément aux propositions faites. Plusieurs se font l'écho des récriminations entendues et demandent d'envisager une réduction des taux appliqués aux familles appartenant à l'une ou l'autre des catégories placées dans les salaires inférieurs du tableau, lorsque ces familles ont beaucoup d'enfants.

Mr Van Wolput critique les propositions faites, en indiquant que les prix demandés sont trop élevés. Il souligne que les tarifs qui ont été appliqués n'ont permis, jusqu'ici la participation qu'à 450 enfants appartenant à des familles échappant à la gratuité; il conclut que le but que l'on avait recherché n'est pas atteint et que, dès lors, il importe de réviser, dans le sens de la diminution, les barèmes établis.

Le Maire rappelle à nouveau, les chiffres qu'il importe de ne pas perdre de vue, si l'on veut, d'une part, ne pas placer le budget de la Caisse des Ecoles dans une situation difficile et d'autre part si l'on a le souci de tenir le plus longtemps possible l'effort entrepris en faveur des enfants des familles pauvres, chômeurs, assistés, secourus et allocataires.

Il souligne qu'il avait songé à répondre aux différentes préoccupations des Membres du Comité, non en diminuant les chiffres du barème, mais en accordant aux familles nombreuses, à partir d'un nombre d'enfants à déterminer, une sorte de ristourne constituée par la gratuité de la participation, pendant une semaine, suivant une fréquence qui pourrait se renouveler, tous les mois, tous les deux mois ou tous les trois mois suivant le cas.

Mr Van Wolput ayant conclu de l'échange de vues qui s'institue alors entre différents membres du Comité, d'une part que les familles non secourues étaient considérées comme n'étant pas intéressantes et, d'autre part, que les nouveaux tarifs proposés pour la participation des familles bénéficiant d'un salaire moyen étaient prohibitifs, le Maire insiste sur le fait que personne n'a émis l'opinion citée par Mr Van Wolput, au sujet des familles non secourues, non plus que sur le caractère prohibitif des taux de participation proposés pour les familles les moins défavorisées. Il s'élève contre la déformation des intentions exprimées, car il a le souci d'éviter que l'on ne puisse, en dehors de la réunion, propager certaines informations contraires à la vérité. Il souligne, enfin que le but primordial que doit poursuivre la Caisse des Ecoles, c'est d'abord d'assurer le plus longtemps possible, un repas journalier aux enfants des familles qui sont actuellement dans l'impossibilité de donner à leurs enfants la nourriture nécessaire et en outre dans toute la mesure où cela sera compatible avec ces intentions fondamentales et avec le souci de rester dans le cadre des possibilités financières, de venir en aide aux familles des travailleurs, en leur demandant le minimum de participation financière.

Madame Lempereur signale que dans les écoles le travail des enfants donne de meilleurs résultats depuis la réouverture des cantines scolaires.

Après ces échanges de vues la proposition de Mr le Congé de Carnaval Maire est adoptée.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Comité décide de servir un goûter composé d'une tasse de cacao et de 2 biscuits aux enfants fréquentant les cantines scolaires (gratuits et payants) les lundi 24, Mardi 25, Mercredi 26 et Jeudi 27 Février.

Contrôle des Cantines

Par note en date du 1er Février, Monsieur le Maire déclare qu'il serait souhaitable d'organiser un service de contrôle des denrées délivrées et consommées dans chaque cantine.

Un fonctionnaire pourrait effectuer ce contrôle en dehors des heures de service.

Monsieur D'Hoossche propose Mr Barbot, Commis à la Caisse des Ecoles.

Cette proposition est adoptée et le Comité décide d'allouer une indemnité mensuelle de 200 Frs à Mr Barbot à partir du 1er Janvier 1941.

Lettre de Mr Colas

Par lettre du 16 Février, Monsieur Colas, demande qu'un chômeur accomplisse sa prestation en retournant un terrain situé au 114, rue St Sauveur où fonctionne la cantine de l'Ecole St Joseph. Les légumes susceptibles d'être cultivés serviraient pour la Cantine.

Adopté.

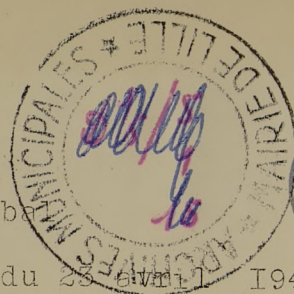
Séance levée à 16 Heures 45

Le Secrétaire

J. D'HOOSSCHE.

Ville de Lille
Caisse des Ecoles
4è Direction

Procès-verbal
de la réunion du 23 avril 1941



M.M. les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles, se sont réunis le mercredi 23 avril 1941 à 15 heures, sous la présidence de Monsieur DEHOVE, Maire de Lille.

Etait présents: Mme Lempereur,
M.M. Dehove, Beugnies, Camu, Caron,
Colas, Degrave, Delory, Martin,
Souhié, Van Wolput, Vernot, Vinehe

Excusés: Mme Brodel,
M.M. Badard, Delporte, Hanser, Hermez,
Huret Fernand, Hurez Marceau,
Lévy G, Lévy Jean, Nigeon, Renier,
Tytgat.

M.M. Dhossche et Barbot du Bureau de la Caisse des Ecoles assistent à la réunion.

Procès-verbal de la réunion du 21 Février 1941.

Le procès-verbal de la réunion du 21 février, donne lieu à une observation de la part de M. Van Wolput qui déclare n'avoir pas signalé que les taux de participation des familles bénéficiaires d'un salaire moyen, adoptés antérieurement par le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, étaient prohibitifs. Il signale que cette déclaration a été faite par certains membres du Comité dont il n'a fait que reprendre les dires.

Mme Rachel Lempereur, mise en cause à cette occasion, signale qu'en effet elle a rapporté certaines déclarations recueillies à l'extérieur visant le taux élevé des participations demandées. Elle insiste toutefois sur le fait important, à ses yeux, que nulle critique visant l'action du Comité Directeur, n'est entrée dans son esprit à l'occasion des déclarations qu'elle a faites.

M. le Maire souligne que le passage incriminé du Procès-verbal, a été rédigé au lendemain du jour de la réunion et il insiste sur le caractère d'exactitude que ce compte-rendu reflète à ses yeux.

Néanmoins, afin de répondre au désir manifesté par plusieurs membres de la Commission qui ont le souci d'éviter une discussion et d'écarter toute perte de temps, il propose de substituer au passage incriminé, le passage ci-après:

" M. Van Wolput ayant, d'une part conclu, de l'échange de vues qui s'institue alors entre différents membres du Comité, que les familles non secourues étaient considérées comme n'étant pas intéressantes et, d'autre part, Mme Rachel Lempereur ayant signalé que les nouveaux tarifs proposés pour la participation des familles bénéficiaires d'un salaire moyen, pouvaient être considérés par certains comme prohibitifs, M. le Maire insiste sur le point que personne n'a émis l'opinion citée par M. Van Wolput au sujet des familles non secourues et il souligne, par ailleurs, que les taux de participation fixés par le Comité pour les familles à salaires moyens n'ont aucune intention prohibitive visant quelque famille que ce soit, même les moins défavorisées".

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et, sous cette réserve, le Procès-verbal du 21 Février est adopté.

Fonctionnement des cantines.

M. le Maire donne connaissance de la progression des effectifs dans les cantines et signale qu'il reçoit un grand nombre de lettres de parents en vue de l'extension du barème. Pour ces motifs, il propose d'étendre le barème des participations jusqu'à 2.500 frs par mois avec paliers de 500 frs, à raison de 5 frs par repas, comme il est indiqué au tableau joint.

-Adopté-

M. le Maire rend hommage à M. l'adjoint Hermez pour les efforts et les démarches qu'il accomplit en vue de procurer au Service les marchandises nécessaires au bon fonctionnement de nos cantines.

Tous les membres du Comité s'associent aux paroles de M. le Maire.

Menu spécial du 1er mai.

A l'occasion de la fête du 1er mai, M. le Maire propose qu'un menu spécial soit servi aux enfants fréquentant les Cantines Scolaires.

Le menu suivant est adopté:

I°/ MENU des CANTINES PRIMAIRES

Potage printanier
Porc rôti
Petits pois, carottes et
pommes vapeur
Confiture
Pain et bière

2) MENU DES CANTINES MATERNELLES

Potage printanier
Petits pois, carottes et
pommes vapeur
Pain d'épice
Chocolat
Pain et Bière

Cantine Bailleul - Transfert -

M.le Maire signale que le local de la cantine établie à l'école Boucher de Perthes, ne répondant plus aux besoins du service, nous avons été dans l'obligation de rechercher un nouveau local.

Le choix de l'Administration s'est arrêté sur l'ancienne Ecole Baggio rue Racine où une cantine moderne est maintenant installée.

M.le Maire invite les membres du Comité à la visiter.

Camps de Vacances -

Plusieurs membres du Comité demandent si l'Administration Municipale prévoit de faire fonctionner les Camps de Vacances.

M.le Maire répond que la question est à l'étude, qu'il faut d'abord rechercher les lieux de rassemblement et dès que tout sera à point il présentera un plan d'ensemble.

Examen du compte de gestion et du compte administratif -

Le Comité émet un avis favorable au compte de gestion présenté par M.le Receveur Municipal, Trésorier de la Caisse des Ecoles, pour l'année 1940

Le président s'étant retiré, le Comité procède à l'examen du compte Administratif et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Inventaire au 31 Décembre 1940 -

Le Comité fait sien le compte " Matières " au 31 Décembre 1940 présenté par le magasinier.

Séance levée à 16h30

Le Secrétaire

J. D'HOOSCHE.

BARÈLE SUPPLEMENTAIRE des TARIFS d'ADMISSION aux CANTINES SCOLAIRES

Categori- égo- rie	Taux de partici- pation unitaire	Ressources		pour les familles comptant au moins	Nombre d'enfants à charge de moins de 14 ans et Sommes à verser par journée									
		par mois	par semaine		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
J	5,00	de 1666,01 à 1875 ff	de 400,01 à 450 f	3 enfants de moins de 14 ans	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
K	5,00	de 1875,01 à 2.083	de 450,01 à 500	4 enfants de moins de 14 ans	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
L	5,00	de 2.083,01 à 2.291	de 500,01 à 550	5 enfants de moins de 14 ans	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50
M	5,00	de 2.291,01 à 2.500	de 550,01 à 600,00	6 enfants de moins de 14 ans	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50

I - La gratuité de participation est accordée pour tout salaire brut inférieur à 130 frs par semaine, ou 542 frs par mois

II - La perception des sommes correspondant au nombre des enfants à admettre aura lieu, par semaine, dans les centres désignés à cet effet

III - Toute fausse déclaration relative au salaire total rentrent dans la famille, entraînera l'exclusion de tous les enfants de cette famille au bénéfice de la Cantine.



CAISSE des ECOLES PUBLIQUES



Réunion du 19 Février 1943

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles publiques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marié, adjoint au Maire, le vendredi 19 février 1943 à 17 heures 30.

Etaient présents : M.M. Marié, adjoint au maire,
Corsin, professeur à la Faculté des Sciences,
Grosdemange, ingénieur des P.T.T.
Rigaux Jean, Constructeur,
Vandenhende Jean, chef de la 4^e Division,
Vinche,
Viste, Président de la Fédération des
Amicales laïques.

Excusés : M.M. Arnoult, Inspecteur primaire,
Delporte, Receveur Municipal.

Absent : M. Duhot Paul.

M. Marié, Président, souhaite la bienvenue aux membres présents, les remercie d'avoir accepté la mission qui leur a été confiée et précise que cette première réunion a surtout pour objet une prise de contact.

Après avoir donné quelques éclaircissements sur les textes officiels qui instituent la nouvelle organisation des Caisses des Ecoles, M. Marié donne lecture des nouveaux statuts et commente chacun des articles les plus importants.

L'article I traite d'une part de la fréquentation scolaire, d'autre part des récompenses et secours. M. Marié souligne qu'en notre ville, la fréquentation scolaire est assez régulière; néanmoins il propose aux membres du Comité de réfléchir aux suggestions qu'ils pourraient présenter à la prochaine réunion en vue d'améliorer cette fréquentation. A cet effet, ne serait-il pas possible de trouver le moyen d'empêcher les enfants d'aller retirer les cartes de rationnement destinées à leurs familles.

La question des récompenses et secours sera examinée au cours de la prochaine réunion, réunion qui, d'après les statuts, doit précéder les vacances de Pâques. Mais déjà, le Comité souhaite que la Caisse des Ecoles publiques devrait être en mesure de fournir des cahiers du soir aux enfants indigents et de stocker quelques paires de chaussures: galoches et espadrilles pour l'hiver et l'été prochains.

Les membres du Comité s'engagent à prospecter autour d'eux en vue de recruter les membres souscripteurs et fondateurs. A la suite d'un examen des moyens susceptibles de toucher les parents d'élèves, le Comité charge M. Vandenhende de faire une démarche auprès de M. Arnoult, Inspecteur primaire afin de lui proposer de faire donner par les maîtres, en classe, comme sujet de dictée, une lettre destinée aux parents en faveur de la Caisse des Ecoles. Sans doute ce procédé provoquera un certain nombre d'inscriptions de membres souscripteurs.

Conformément aux prescriptions de l'article VI, il est procédé à l'élection d'un Vice-Président, M. Viste, élu à l'unanimité, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner et l'assure de son entier dévouement.

Les sommes provenant de souscriptions recueillies à ce jour parmi les membres fondateurs et souscripteurs s'élèvent à 19.515frs.

Avant de lever la séance, sur la proposition de M. Vinche, le Comité demande à M. le Maire de vouloir bien allouer à chacun de ses membres, un certain nombre de tickets de tramways, qu'il pourra utiliser lors des démarches effectuées en vue du recrutement d'adhérents à la Caisse des Ecoles.

Séance levée à 18 heures 45.

Le Président,

MARIE

Le Secrétaire,

VANDENHENDE.



CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Réunion du 1er Juin 1943



Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles Publiques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marié, Adjoint au Maire, le Mardi 1er Juin 1943 à 15 heures.

Etaient présents: M.M. Marié, Adjoint au Maire
Arnould, Inspecteur Primaire
Corsin, Professeur à la Faculté des Sciences
Vandenhende, Chef de la 4ème Division
Vinche
Viste, Président des Amicales Laïques

Absents : M.M. Delporte, Receveur Municipal
Duhet Paul
Grodemange, Ingénieur des P.T.T.
Rigaux Jean, Constructeur.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 Février 1943 qui est adopté sans observation.

Le Président donne lecture :

1° de 3 lettres de M. le Receveur Municipal priant de vouloir bien lui faire parvenir un exemplaire, dûment approuvé, du budget de la Caisse des Ecoles Publiques.

2° des réponses de M. Vandenhende l'informant que sa demande n'avait pu être satisfaite jusqu'à ce jour, la Caisse des Ecoles étant encore en voie d'organisation.

Le Président informe le Comité que le principal but de la réunion de ce jour est précisément l'établissement du dit budget mais auparavant, il fait connaître qu'il est saisi d'une demande de la Recette Municipale tendant à faire approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1942.

Après un échange de vues général et avoir pris connaissance du dossier, le Comité approuve, à l'unanimité, les comptes présentés faisant ressortir un excédent de recettes de 25.724 frs 80 qui seront portés à l'actif du Budget 1943.

BUDGET 1943.- Le Comité décidant de demander une subvention municipale de 50.000 frs la partie Recettes du Budget s'établirait comme suit :

Recettes

1° Subvention Municipale	50.000.
2° Rente sur l'Etat	286.40
3° Souscriptions	25.000.
4° Excédent recettes exercice 1942	25.724.80

100.991.20

.....

DEPENSES

1° Le Comité décide de réserver une somme de 15.000.
pour primes d'encouragement à la fréquentation
scolaire

2° M. l'Inspecteur Arnould signale la détresse
d'enfants dont le nombre augmente de jour en
jour, et demande qu'un large crédit soit inscrit
au Chapitre "Dépenses" afin de leur venir effi-
cacement en aide.

L'instituteur étant plus à même de déceler
les cas de ces malheureux, M. l'Inspecteur pro-
pose de donner des instructions spéciales aux
instituteurs lesquels, lui rendant compte, lui
permettrait d'en saisir le Comité.

M. le Président signale également des cas
spéciaux douloureux et dont le règlement ne per-
met pas aux intéressés de bénéficier des avanta-
ges des cantines gratuites et, là encore, M. l'Ins-
pecteur Arnould fera le nécessaire auprès des
instituteurs.

Le Comité approuvant les suggestions sus-
énoncées décide d'inscrire au Chapitre "Dépenses"
une somme de 70.000 frs pour "secours aux enfants
nécessiteux" ci 70.000.

3° Frais d'administration et dépenses diverses 15.991,20

TOTAL 100.991,20

Le Comité décide d'envisager des dépenses pour secours etc.
lorsque le budget sera reconnu officiellement.

M. Viste, au nom des membres du Comité, exprime à M. Vanden-
hende l'agréable surprise qu'ils ont ressentie en constatant sa
présence au sein du Comité, prouve qu'une guérison complète vien-
dra bientôt effacer les heures douloureuses et pénibles qu'il
vient de traverser et ils le félicitent d'avoir pu échapper à la
menace de complications graves qui auraient pu résulter de son
accident.

La prochaine réunion aura lieu au début de l'année scolaire
dès que le budget sera adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.50

Le Secrétaire

VANDENHENDE

Le Président,

MARIE



CAISSES DES ECOLES PRIVEES

Réunion du 29 Septembre 1943



Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles Privées se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Marié, Adjoint au Maire, le mercredi 29 Septembre 1943.

Etaient présents : M.M. Marié, Adjoint au Maire,
Arnould, Inspecteur Primaire,
Mlle Carette,
M.M. Bernard,
Dalenne,
Delautre,
l'Abbé Mercier,
Van Cauebrouck.

Excusé : M. Delporte, Receveur Municipal.

M. Vandenhende, Chef de la 4ème Division assiste à la réunion.

M. Marié, Président, souhaite la bienvenue aux Membres présents et les remercie d'avoir bien voulu accepter la mission qui leur a été confiée.

Après avoir donné lecture des nouveaux statuts et commenté chacun des articles, M. Marié fait part à la Commission de la demande pressante de M. le Receveur Municipal qui désire être en possession d'un exemplaire, dûment approuvé du Budget de la Caisse des Ecoles Privées.

Le principal but de la réunion sera donc, après avoir procédé conformément aux prescriptions de l'article VI², à l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire, l'établissement du Budget.

M. l'Abbé Mercier et M. Delautre sont élus à l'unanimité, respectivement Vice-Président et Secrétaire.

Tous deux remercient l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de leur témoigner et l'assurent de leur entier dévouement.

Après un échange de vues général et, en conformité des dispositions de l'article Ier, le Comité décide compte tenu de la somme de 19.180 frs, montant des souscriptions recueillies à ce jour, d'établir le Budget comme suit :

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Souscriptions :	19.180 frs	1 - Frais de scolarité	1.180
		2 - Fournitures scol.	6.000
		3 - Récompenses élèves	6.000
		4 - Secours aux élèves indigents	6.000
TOTAL :	19.180 frs	Total :	<u>19.180</u>

Avant de lever la séance le Comité charge M. Delautre, Secrétaire, d'adresser une demande de subvention à M. le Préfet et à M. le Maire.

Séance levée à 18h15

Le Chef de la 4ème Division,

VANDENHENDE

Le Président,

MARIÉ
Adjoint au Maire



CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Réunion du 19 Juin 1944



Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles Publiques se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MARIE, Adjoint au Maire, le lundi 19 Juin 1944 à 17 heures.

Etaient présents : MM. MARIE, Adjoint au Maire
ARNOULD, Inspecteur Primaire
VERIER, Receveur Municipal
CORFIN, Professeur à la Faculté des Sciences
VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division

excusés : MM. VISTE, Président des Amicales Laïques
VINCHE.

absents : MM. RIGAUX Jean
DUHOT Paul

Le procès verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président souhaite la bienvenue à M. VERIER nommé Receveur Municipal et Trésorier de droit à la Caisse des Ecoles en remplacement de M. Delporte.

EXAMEN DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Comité émet un avis favorable au compte de gestion présenté par M. le Receveur Municipal Trésorier de la Caisse des Ecoles pour l'année 1943.

Il procède à l'examen du compte administratif et l'approuve à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 1944

Recettes

I° Rentes sur l'Etat	266.40
2° Souscriptions	36.000.00
3° Excédent recettes exercice 1943	13.370.60
total	39.637.00

Dépenses

I° Secours aux enfants nécessiteux	39.637.00
------------------------------------	-----------

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire,

VANDENHENDE,

Le Président,

MARIE